

**ARRETE N°71/2025**

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR PATRICK VORDONIS, ADJOINT AU MAIRE**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le Procès-verbal général du scrutin du 28 juin 2020, portant renouvellement du Conseil municipal ;

Vu le Procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 6 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature à Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au maire pour la Commission de sécurité qui se tiendra le mardi 26 aout 2025 ;

**ARRETE**

Article 1 : Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est désigné pour représenter Madame le maire et délégué pour signer, en ses lieu et place, concurremment avec elle, en cas d'absence de messieurs Patrick SALMON et Jean-Claude DEBACKER, tous les actes et documents ayant trait à la commission de sécurité convoquée le mardi 26 aout 2025 pour la visite du Groupement d'établissements magasins Action et Chauss'Expo, sis 17 rue François de Tesson à Ozoir-la-Ferrière.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- ✓ Monsieur Patrick VORDONIS.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 20 aout 2025

Madame le Maire,  
Christine FLECK.

